Son Excellence

M. Paul Biya

Président de la République du Cameroun

Palais présidentiel, à :

cellcom@prc.cm

Excellence,

En tant que membre/sympathisant-e de l’ACAT Italia - l’Action des chrétiens pour l’abolition de la torture (affiliée à la FIACAT - Fédération Internationale des ACAT, avec statut consultatif aux Nations unies, statut participatif au Conseil de l’Europe, CoE et statut d’observateur à la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples, CADHP), je vous exprime ma vive préoccupation concernant

**la surpopulation carcérale au Cameroun face à la crise du Covid-19.**

La crise actuelle du coronavirus augmente fortement le risque d’une contamination généralisée dans les prisons déjà surpeuplées du Cameroun (taux d’occupation d’env. 170 % en 2017). La santé et la vie des prisonniers mais aussi du personnel des prisons sont mises en danger. Les mesures que vous avez décrétées le 15 avril 2020, en vue de commuer et remettre toute une série de peines, sont à saluer. Il me semble cependant qu’elles ne sont pas assez ciblées pour éviter de manière efficace une expansion de l’épidémie dans les prisons. Pour un grand nombre de détenus concernés par votre décret, une libération interviendrait trop tard, alors que le coronavirus aura déjà fait beaucoup de victimes. D’autre part, les exceptions au décret s’appliquent à un trop grand nombre de détenus, affaiblissant beaucoup les effets des mesures prises. Les mineurs passent notamment souvent de nombreuses années en détention préventive avant d’être jugés.

Au vu de cette situation et afin de protéger rapidement la vie et la santé des prisonniers et du personnel des prisons du Cameroun, tout en permettant de désengorger le système carcéral du pays,
je vous prie, Excellence, de bien vouloir décréter la libération de :

1. tous les détenus ayant déjà purgé au moins la moitié de leur peine (sauf pour ceux ayant commis les crimes les plus graves) ;
2. tous les détenus en préventive – dont les personnes mineures - accusés de délits mineurs et qui ont déjà passé plus de la moitié de la durée de la peine attendue sans avoir été jugés.

Je vous remercie de l’attention portée à la présente et vous prie de croire, Excellence, à l’expression de ma haute considération.

**Copie :** Ambassade de la République du Cameroun en Italia